

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

18 heures 00 - (séance publique)

Sous la présidence de M. Joris HEBRARD, Maire

Présents :

M. Joris HEBRARD, M. Patrick SUISSE, M. Bastien DADE, M. Jean-Louis COSTA, Mme Karine BERNAERT, M. Steve SOLER, Mme Martine FAUX, M. Jacques NARDI, Mme Michèle BOMPUIS, Mme Evelyne DELOUTE, Mme Viviane DE MEIS, M. Claude BENARD, M. Constant DELAIR, Mme Karine ASSEMAT, M. Christophe JOUMOND, M. Patrick EBRARD, M. Pascal SIMONDI, Mme Séverine ODDONE, Mme Zohra LOUNI, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Caroline GRELET-JOLY, M. Stéphane LALE, M. Jean-Christophe ALLIDE, M. André GROSDÉMANGE

Représentés :

Mme Danielle MERIALDO donne pouvoir à M. Patrick SUISSE
Mme Karine GANGLOFF donne pouvoir à M. Steve SOLER
M. Claude MOREAL donne pouvoir à M. Joris HEBRARD
Mme Chantal GUARDIOLA donne pouvoir à M. Bastien DADE
M. Jean-Firmin BARDISA donne pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN
M. Jean-Louis VIDAL donne pouvoir à Mme Michèle BOMPUIS
Mme Isabelle CHOQUET donne pouvoir à M. Claude BENARD

Absents :

M. Frédéric MONIN, Mme Catherine CHABRIER

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., M. Bastien DADE est nommé secrétaire de séance et ceci à l'unanimité des membres présents.

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le procès-verbal de la séance du 20 Juin 2023 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Les conseillers sont invités à faire connaître s'ils ont des observations à formuler sur ce document.
Le procès-verbal de la séance du 20 Juin 2023 est adopté.

DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

COMPTE RENDU AU CONSEIL

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Par délibérations en date du 04 et 22 Mai 2023 le conseil municipal a délégué, conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T. des collectivités territoriales, sans aucune réserve au Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions.

Conformément à l'article L.2122-22, le Maire, rend compte des décisions prises.

DÉLIBÉRATIONS SOUMISES À LA SÉANCE

(art. L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°2023_DEL_079 Ouverture dominicale des établissements de commerces de détail pour l'année 2024 - avis - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER pour l'année 2024 le principe de la dérogation au repos dominical, pour les établissements de commerces de détail hors secteur automobile à raison de 12 dimanches désignés, à savoir les 14 janvier, 30 juin, 7 juillet, 14 juillet, 11 août, 1er septembre, 24 novembre, 1er décembre, 8 décembre, 15 décembre, 22 décembre, 29 décembre. et pour le secteur automobile à raison de 10 dimanches désignés, à savoir les 14 janvier, 21 janvier, 10 mars, 17 mars, 9 juin, 16 juin, 8 septembre, 15 septembre, 6 octobre, 13 octobre.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_080 Convention avec le Centre de Gestion du Vaucluse pour assurer la mission d'assistance et de conseil dans le cadre du Collège Déontologie pour les élus locaux - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le principe de l'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion du Vaucluse dans le cadre du Collège Déontologie pour les élus locaux
AUTORISER Monsieur le Maire à signer avec le Centre de gestion du Vaucluse la convention correspondante dont le projet est annexé à la présente délibération,
PRÉVOIR les crédits correspondants au budget de la commune

VOTE DU CONSEIL : POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_081 Création d'un groupement d'employeurs entre la SAEM CITADIS et la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la création du GROUPEMENT D'EMPLOYEURS entre la SAEM CITADIS et la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE ;
AUTORISER le représentant de la commune du Pontet à voter en faveur des résolutions au Conseil d'Administration de la SAEM concrétisant la création du groupement d'employeurs ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 Mme GRELET-JOLY, M. LALE
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_082 Actualisation du forfait communal à l'école privée Charles de Foucauld pour la rentrée scolaire 2023/2024
Avenant N°3 - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER le projet d'avenant N°3 à la convention de forfait communal entre la Commune du Pontet, l'OGEC et l'école privée Charles de Foucauld,
ANNEXER l'avenant à la présente délibération,
AUTORISER Monsieur Le Maire à signer ledit avenant ne modifiant pas son économie générale.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_083 Montant de la participation obligatoire du forfait communal à l'école Charles de Foucauld - Exercice 2023/2024 - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER le principe du versement du premier acompte du forfait communal à l'école privée Charles de Foucauld pour l'année scolaire 2023/2024, soit 38 709 €
PREVOIR les crédits nécessaires au budget principal de la commune au chapitre 65, au compte 6558 : « autres contributions obligatoires »
AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_084 Admission en non valeurs de créances irrécouvrables - budget principal - Rapporteur : M. Bastien DADE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ACCEPTER l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant total de 26 191,86 €,

ANNEXER à la présente délibération la liste des titres irrécouvrables présentée par le comptable public assignataire,
PRÉCISER que cette annexe n'est pas communicable.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_085 Mise à disposition de locaux communaux aux associations - conventions -
Rapporteur : M. Patrick EBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER les conventions de mise à disposition de locaux aux associations énumérées ci-dessus,
AUTORISER le maire à signer les conventions de mise à disposition de locaux annexées.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_086 Protocole établi pour le projet de ville "Le Pontet aux couleurs de l'olympisme" -
Rapporteur : M. Patrick EBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le protocole « Le Pontet aux couleurs de l'olympisme »,
ANNEXER le protocole «Le Pontet aux couleurs de l'olympisme » à la présente délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_087 Convention d'objectifs et de financement "Prestation de service lieux d'accueil Enfants-Parents LAEP - Bonus Territoire CTG" - CAF de Vaucluse -
Rapporteur : Mme Karine BERNAERT

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la convention d'objectifs et de financement « Prestation de Service Lieux d'accueil enfants-parents LAEP - Bonus territoire CTG » pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.
AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant en cas d'empêchement, à signer cette convention ainsi que tout document ne modifiant pas l'économie générale de cette convention.

ANNEXER ladite convention à la délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_088 Convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Relais Petite Enfance - Missions renforcées et Bonus "Territoire CTG" - Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse - Rapporteur : Mme Karine BERNAERT

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la convention d'objectifs et de financement « Prestation de Service Relais Petite Enfance - Missions renforcées et Bonus territoire CTG » pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant en cas d'empêchement, à signer cette convention ainsi que tout document ne modifiant pas l'économie générale de cette convention.

ANNEXER ladite convention à la délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_089 Projet d'établissement de la crèche multi-accueil Pom d'Api (règlement intérieur et projet d'accueil, projet éducatif et projet pédagogique) - Rapporteur : Mme Karine BERNAERT

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER le projet d'établissement de la crèche multi-accueil Pom d'Api

ANNEXER le projet d'établissement de la crèche multi-accueil Pom d'Api à la présente délibération

VOTE DU CONSEIL : POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_090 Modifications du règlement intérieur de l'action "Pasteur en Famille" - Rapporteur : Mme Karine BERNAERT

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER les modifications du règlement intérieur de « Pasteur en Famille ».

ANNEXER le présent règlement à la délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_091 Avenant portant modification de la Convention Territoriale Globale de la commune du Pontet - Rapporteur : Mme Karine BERNAERT

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER l'avenant portant modification à la Convention Territoriale Globale du Pontet.
AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant en cas d'empêchement, à signer cet avenant ainsi que tout document ne modifiant pas l'économie générale de cette convention.
ANNEXER ledit avenant à la délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_092 Convention relative à l'entretien des platanes sur la parcelle AW 224 entre la commune de LE PONTET et la SCI GILIO LE PONTET. - Rapporteur : M. Patrick SUISSE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec la SCI GILIO relative à l'entretien de deux platanes ainsi que tout avenant ne modifiant pas l'économie générale de la convention.
ANNEXER la convention à la présente délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_093 Création de concessions pleine terre au nouveau cimetière municipal - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la création d'une nouvelle catégorie de concessions, « les concessions pleine terre », ses conditions d'acquisition, ses caractéristiques et sa délimitation spatiale

VOTE DU CONSEIL : POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_094 Convention de mise à disposition de personnel entre la Ville du Pontet et l'association U.S.P. Volley Avenir - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le projet de convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association U.S.P. Volley Avenir.

INDIQUER que par la suite un arrêté individuel de mise à disposition de l'agent sera pris par Monsieur le Maire.

ANNEXER à la présente délibération le projet de convention.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_095 Programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE) - Candidature de la commune du PONTET au "Fonds CHÊNE saison 1" - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

AUTORISER Monsieur le Maire à confirmer la candidature de la commune du PONTET, par l'intermédiaire du Grand Avignon, pour la saison 1 du programme ACTEE de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR),

ACTER les éléments chiffrés contenus dans le tableau ci-dessus, détaillant le montant des opérations d'audit et des subventions demandées pour LE PONTET dans le cadre de ce programme,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_096 Modification du tableau des effectifs des emplois non permanents - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la mise à jour du tableau des emplois non permanents joint en annexe,
APPROUVER la création des emplois non permanents énumérés ci-dessus,
PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_097 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'UNICEF dans le cadre de son action au Maroc suite au séisme du 8 septembre 2023 - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le principe du versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l' UNICEF
PRÉCISER que cette subvention exceptionnelle s'imputera au compte 6745 « subventions exceptionnelles au personnes de droit privé » (chapitre 67).

VOTE DU CONSEIL : POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance levée à 19h06

Le Pontet le 15 septembre 2023

M. Joris HEBRARD

